

1) C.E. S.T.2.N.

Agrément 0060372_____

1
Photos

Dossier d'inscription (un par activité)

Le séjour : Hiver : Printemps

Sorties du Mercredi ou samedi

Inscription Comité d'EntrepriseINDIVIDUEL

Pour les séjours à l'étranger se référer au paragraphe 7 des Formalités Administratives.

Attention au délai d'obtention pour la carte nationale d'identité et le passeport.

L'enfant

Nom : Prénom :

SEXE : Masculin Féminin Né(e) le :

Régime particulier (végétarien) Age : Son n° de portable :

Groupe sanguin :

Vacances Hiver

Taille de l'enfant : Pointure : Niveau de ski..... Niveau de surf

Option choisie : surf ski

L'enfant sait-il nager ? oui non

L'enfant sait-il patiner ? oui non

Le responsable de l'enfant

père mère tuteur

Nom : Prénom :

Nationalité : Profession :

Assuré social N°: Mutuelle :

Etat Civil : Célibataire Marié Veuf Divorcé Vie maritale

Adresse :

..... Téléphone domicile : E mail..... @.....fr

Père : - Tél. portable : Tél. travail :

Mère : - Tél. portable : Tél. travail :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone :

Autorisation des parents

Je soussigné(e) père mère tuteur de

Après avoir pris connaissance du règlement et en accepter tous les termes, déclare autoriser mon enfant à participer au centre de vacances.

• J'autorise le Directeur du centre de vacances à faire soigner mon enfant et, en cas d'urgence, à faire pratiquer les interventions chirurgicales suivant les prescriptions des médecins.

• Je m'engage à rembourser au Comité d'Entreprise les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant durant le séjour.

• Je m'engage à prendre à ma charge les suppléments dus à un retour individuel de mon enfant en cas de renvoi, ainsi que les frais d'accompagnement.

• J'autorise mon enfant à fumer : oui non

• J'autorise : le paracétamol, l'effergal, aspirine, etc ...

Fait à le.....
Signature :

(faire précéder la signature de la mention

« Lu et Approuvé » en toutes lettres)

2)

Règlement et conditions particulières

1/ Vie au centre – Renvoi d'un enfant

La vie de groupe implique un comportement responsable et une attitude respectueuse envers les autres enfants et les adultes. Le directeur fixe les règles de conduite à respecter durant le séjour. Nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour d'un enfant dont le comportement nuit à l'harmonie du groupe. Si pour des raisons graves l'équipe d'encadrement est obligée de renvoyer un enfant en cours de séjour, les frais de voyages (retour) ainsi que ceux aller-retour de l'accompagnateur, sont à la charge des familles, sans aucun remboursement des frais de séjour. La consommation d'alcool, de drogue et le vol sont formellement interdits et entraînent le renvoi du centre.

2/ Frais médicaux et pharmaceutiques remboursables

Toutes sommes, avancées par le centre de Vacances, pour le règlement des frais médicaux seront intégralement remboursés par les familles. A charge, pour celles-ci de se faire ensuite rembourser les frais par la Sécurité Sociale à la fin du séjour et leur Mutuelle.

3/ Mesures d'urgence

Que ce soit à la suite d'un accident ou d'un malaise non consécutif à un accident, la Direction du centre est autorisée à prendre toutes les mesures d'urgence qui lui paraît nécessaire.

4/ Voyage des participants

Le Comité d'entreprise prend en charge les enfants qui lui sont confiés le jour du départ à l'heure fixée pour le rassemblement du groupe et au point de rendez-vous indiqué sur les convocations, et ce jusqu'au moment de la dispersion de ce groupe au retour, à l'heure et au point précisé aux familles.

La responsabilité du Comité d'entreprise ne saurait être mise en cause pour les accidents ou les incidents qui pourraient survenir aux enfants, soit le jour du départ entre leur domicile et le point de rassemblement, soit le jour du retour entre le point de dispersion du groupe et leur domicile.

5/ Traitement médical

Si l'enfant est en cours de traitement les médicaments devront être remis au responsable du séjour. Le Comité d'entreprise décline toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir avant le début du séjour de tous problèmes médicaux ou autres, affectant l'enfant (ex. : maladie contagieuse). Si cette clause n'est pas respectée le Comité d'entreprise se réserve le droit de renvoyer l'enfant. A charge de la famille d'assumer les frais de déplacement de l'enfant et de l'accompagnateur.

6/ Vols – Pertes

Le Comité d'entreprise ne peut être tenu pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels. Les sommes d'argent en possession des enfants et les objets de valeur peuvent être confiés à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à la disposition de leur titulaire.

Les actes de vandalismes, les destructions volontaires, les vols qualifiés dont pourraient être responsables les enfants, le vol d'espèces, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant : la responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non au Comité d'entreprise. En cas de vol, dont pourraient être victimes les enfants, la responsabilité du Comité d'entreprise est limitée au contrat souscrit à notre société d'assurance.

7/ IMPORTANT : Formalités administratives

Les parents sont responsables des documents nécessaires à un voyage à l'étranger :

- Pour les pays de l'Union Européenne et la Suisse : carte nationale d'identité en cours de validité et autorisation de sortie du territoire en cours de validité ou passeport en cours de validité.
 - Pour les pays hors de l'Union européenne : le passeport en cours de validité
- Pour les jeunes de nationalité autre que française, les familles doivent s'informer auprès de leur consulat ou ambassade.
Pour les séjours de la Communauté Européenne (ex. : Grèce, Espagne ...), se procurer auprès de la caisse d'Assurance Maladie le formulaire E111 ou la carte Européenne pour la prise en charge des frais médicaux
- Pour les titulaires de la CMU, copie de la décision.

8/ En cas d'annulation

- + de 2 mois avant le départ : perte de 16 € frais de dossier.
- + d'1 mois avant le départ : remboursement de 50% du montant du séjour.
- + de 8 jours avant le départ : remboursement de 25% du montant du séjour.
- de 7 jours avant le départ : aucun remboursement.

Je soussigné Monsieur, Madame, _____

Reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en avoir gardé une copie.

Fait àle.....

Signature :

(faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé » en toutes lettres)

3)

COLONIE D'HIVER :

TROUSSEAU

REGLEMENT : À l'inscription, arrhes de 150.00 Euros, le solde est exigé 15 jours avant le départ

ARGENT DE POCHE : Le montant est laissé à l'appréciation des parents, mais doit rester raisonnable

TROUSSEAU CONSEILLE :

Une valise portant une étiquette au nom de l'enfant et précisant Comité d'Entreprise S.T.2.N.

- | | |
|---|--|
| - 1 anorak | - 1 brosse à dents |
| - 2 sous-pulls | - 1 dentifrice |
| - 2 pull-overs épais | - 1 peigne ou une brosse |
| - 1 salopette de ski | - 1 savonnette |
| - 1 pantalon chaud | - 1 shampooing |
| - 1 survêtement | - 1 crème solaire |
| - 3 maillots de corps chauds | - 1 crème pour les lèvres |
| - 7 slips | - 2 Mouchoirs en papier |
| - 1 Pyjama | - 1 serviette de toilette |
| - 7 paires de chaussettes épaisses | - 1 serviette de bain |
| - 1 bonnet ou cagoule | - 1 gant de toilette |
| - 1 paire de gants imperméables | - 1 serviette de table |
| - 1 paire de pantoufles | - 1 sac pour le linge sale |
| - 1 paire de lunettes de ski | - 1 alèse pour les énurétiques |
| - 1 paire d'après-ski | - 1 paire de chaussures de ski |
| - 1 paire de skis (pour les enfants non ST2N) | - 1 nécessaire de correspondance |
| - 1 paire de baskets | - 1 déguisement au choix pour bal masqué |
| - 1 maillot de bain (pas de caleçon) | |

Le trousseau ainsi que les objets familiers de vos enfants (livres, disques, cassettes, walkman, portables etc...) **doivent être marqués au nom des enfants**, ils sont sous la responsabilité des enfants.

Le Comité d'Entreprise n'en étant pas responsable.

Pour le voyage, prévoir sandwichs, boissons.

Lors de la réunion des parents, le _____ **9 à 18 h30 à Drap** vous pourrez poser toutes les questions qui vous tiennent à cœur.

Informations : Le numéro de téléphone est :
Le numéro de fax est :

4)

Certificat Médical

A remplir par les parents et certifié par le médecin.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DES PARENTS

.....

Le Docteur en médecine, soussigné (nom, adresse) :

.....

Certifie avoir examiné l'enfant et déclare qu'il est apte à s'intégrer dans un centre de vacances et qu'il est apte à la pratique d'activités physiques et sportives et notamment les sports à risques suivants :

Ski / Surf Natation

Sports dont la pratique n'est pas autorisée :

(note : l'ensemble de ces sports ne seront pas forcément proposés durant le séjour de votre enfant)

Certifie l'exactitude des dates de vaccinations ci-dessous :
(indiquer le mois + l'année de vaccination et injections de sérum)

VACCINATIONS

DATE

DERNIER RAPPEL

B.C.G.
D.T.P.
TETRACOQ
Autres vaccins

SERUMS

MOIS

ANNEE

Sérum antidiphtérique
Sérum antitétanique
Autres Sérums

Renseignements relatifs à l'enfant (cocher la case et mentionner la date s'il y a lieu)

Typhoïde ... / ... / ... Scarlatine ... / ... / ... Rougeole ... / ... / ...
 Diphtérie ... / ... / ... Coqueluche ... / ... / ... Oreillons ... / ... / ...
 Otites ... / ... / ... Asthmes ... / ... / ... Rhumatismes ... / ... / ...

Autres maladies (indiquer lesquelles et dates) :

.....

Régime particulier :

Allergies et contre indications :

L'enfant mouille-t-il son lit ?

Régulièrement : oui non

Occasionnellement oui non

Dans l'affirmative, ajouter au trousseau une alaise et 2 pyjamas supplémentaires.

Date :

Signature et cachet du médecin

5)

PRITEMPS

REGLEMENT : À l'inscription, arrhes de 50.00 Euros, le solde est exigé 15 jours avant le départ

ARGENT DE POCHE : Le montant est laissé à l'appréciation des parents, mais doit rester raisonnable

:

Une valise portant une étiquette au nom de l'enfant et précisant Comité d'Entreprise S.T.2.N.

SERVIETTE DE PLAGE

SLIPS OU CULOTTES

MAILLOT DE BAIN (SLIP ET SHORT)

MAILLOTS DE CORPS

CHAUSSETTES

PYJAMA / CHEMISE DE NUIT

TEE-SHIRTS

CHEMISES

SWEAT-SHIRTS/PULLOVER

SURVETMENTS-JOGGINGS

PANTALONS

VESTE-BLOUSON

K-WAY

PAIRE DE BASKETS (si activité d'eau 2 paires)

CHAUSSURES

SAC A DOS

NECESSAIRE DE TOILETTE

CREME SOLAIRE

ENVELOPPES TIMBRES + ADRESSE